

Image not found or type unknown



déduction du financement d' étude

Par **Tardieu**, le **04/05/2013** à **12:22**

Je participe aux financements des études de mon ex belle fille, nous avons aucun lien de parenté, est-il possible de déduire le montant alloué de mon revenu imposable? En sachant qu'elle effectue une déclaration de revenu en déclarant ce montant.

Par **fabrice58**, le **04/05/2013** à **14:17**

S'il s'agit bien de la fille de votre ex épouse, vous ne pouvez rien déduire de votre revenu imposable puisque le code civil ne vous oblige pas à payer pour elle.

Cdt